

(1) Epoux ou Père

Prénoms Laurent, André

Nom (2) VEYER

né le (3) 07 mai 1980
à 04 heures 30
à Reims (Marne)

Fils (4) de (5) Philippe, Jean VEYER
et de (5) Françoise, Gabrielle, Antoinette KLEIN

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 2043
le (6) 21 janvier 2016

L'officier de l'état civil

Sceau (6)



Mentions marginales (7)

.....
.....
.....

Mariage célébré à
le à heures
Il a été déclaré (8)
.....
.....

Extrait délivré conforme à l'acte de mariage n° , le

Mentions marginales (7)

.....
.....
.....
.....

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 487

le (6) 28 JANVIER 2016

L'officier de l'état civil

Sceau (6)



Mentions marginales (7)

- (1) Ecrire selon le cas : « Epoux ou Père » ou « Epouse ou Mère ».
(2) En cas de double nom de famille, ajouter « (1ère partie: ...) 2nde partie : ...) ». En outre, lorsque l'extrait est établi à partir de l'acte de naissance, compléter le cas échéant l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du ... ».
(3) Ecrire selon le cas : « Né » ou « Née ».
(4) Ecrire selon le cas : « Fils » ou « Fille ».
(5) Prénoms et NOM des parents.
(6) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements de l'état civil sont apposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage.
(7) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.
(8) Compléter ainsi la formule : « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été reçu le... par Me..., notaire à... ».

(1) Prénoms _____
Nom _____

(1^{re} partie : _____ 2^{nde} partie : _____)

EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N° _____

(2) _____

à _____

Délivré conforme aux registres, le _____

MENTIONS MARGINALES ⁽³⁾ _____
L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Prénoms _____

Nom _____

(1^{re} partie : _____ 2^{nde} partie : _____)

EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N° _____

(2) _____

à _____

Délivré conforme aux registres, le _____

MENTIONS MARGINALES ⁽³⁾ _____
L'officier de l'état civil
Sceau

- (1) Indiquer les Prénoms et Nom du défunt.
(2) Écrire selon le cas : « Décédé le » ou « Décédée le ».
(3) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

Premier ENFANT ⁽¹⁾

EXTRAIT DE L'ACTE DE NAISSANCE N° 827
Le 21 Février 2007 à 16 heures 16
est né(e)⁽²⁾ Hymeric, Daniel, Jocelyn,
Philippe VEYER

(1^{re} partie : _____ 2^{nde} partie : _____)

du sexe Masculin à Reims (Marne)

de⁽³⁾ _____

reconnu(e)⁽⁴⁾ le 06 février 2007 à Reims
(Marne) par les père et mère

Délivré conforme aux registres, le 21 janvier 2016

MENTIONS MARGINALES ⁽⁵⁾ _____
L'officier de l'état civil
Sceau



Marie-Hélène RICCO

EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N° _____

(6) _____

à _____

Délivré conforme aux registres, le _____

MENTIONS MARGINALES ⁽⁵⁾ _____
L'officier de l'état civil
Sceau

- (1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (premier, deuxième, troisième, etc.).
(2) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... » et/ou « (1^{re} partie : ... 2^{nde} partie : ...) » en cas de double nom de famille.
(3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (prénoms, nom) née le... à... ».
(4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, selon le cas : « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ».
(5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.
(6) Indiquer selon la situation : « Décédé(e) le ..., » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».